

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3287

24 décembre 2013

SOMMAIRE

Bleue Etoile S.A.	157739	Procific Lux s.à r.l.	157733
Catalyst Alpha 4 S.à r.l.	157776	Procific Lux s.à r.l.	157734
Cloud Demat S.à r.l.	157747	Property Capital Partners SPF S.A.	157750
CMOS Vision A.G.	157739	Racing Experience S.à r.l.	157735
Elysis Trading S.A.	157740	R&H Fund Services (Luxembourg) Limited	
Estimo	157739	157734
Euro Retail S.à r.l.	157741	Robert Half	157734
Expertise Tamino S.A.	157740	RREEF G.O. III Luxembourg One S.à r.l.	
First Animation	157731	157735
Fix Finance S.A.	157776	Sit-Net S.A.	157736
Funding Loop Holding S.à r.l.	157773	Siturn S.A.	157735
Garance S.A.	157740	Snow Invest SA	157733
Il PM Luxembourg S.A.	157766	Stankowitz Innovation S.A.	157737
Kips Bay Investments S.à r.l.	157768	Starlife S.A.	157736
Kolchan Investments S.à r.l.	157771	Sud Latitude Invest S.A.	157736
Logath S.A.	157770	SVA Multihedge S.C.A.	157736
Luxholdco Gardien S.C.A.	157737	SVA Multihedge S.C.A.	157737
LuxTech Capital S.A.	157762	Sweetair S.A.	157737
MG Ex-US S.à r.l.	157755	Symas S.A.	157731
Neweurope Property SICAV - FIS	157730	Taxcontrol International Holding S.A. ..	157741
Norwich S.à r.l.	157738	T.C. Franchising S.A.	157735
Optique Lorraine S.à r.l.	157730	Tec.Net S.A.	157732
Palais du Tapis G.m.b.h.	157730	Tecnovert S.A.	157732
Paninvest S.A.	157730	T.E.M. Jointures Sarl	157731
Peter & Clark - Multilingual Communica- tion	157754	Treveria Twenty-Three S.à r.l.	157732
Petro Lux S.à r.l.	157730	Treveria Twenty-Two S.à r.l.	157732
PGA Holding S.à r.l.	157733	Wheelerdale Corporation S. à r.l.	157739
Potts Point	157733	Wilmington Trust SP Services (Luxem- bourg) S.A.	157731
P-PLUS S.à r.l.	157738	ZICO s.à r.l.	157738
Primogest S.A.	157734	Zork S.A.	157732

Optique Lorraine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 11, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 141.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013168452/9.

(130204864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Palais du Tapis G.m.b.h., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 132, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 139.217.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013168464/10.

(130204896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Paninvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 128.482.

Le Bilan au 31.03.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013168465/10.

(130204952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Petro Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013168472/9.

(130204995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Neweurope Property SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 150.802.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 14 novembre 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a

déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société

NEWEUROPE PROPERTY SICAV - FIS, avec siège social à L- 2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

Pour la société en liquidation

Me Max Mailliet

Le liquidateur

Référence de publication: 2013168707/16.

(130205256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

First Animation, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 99.854.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de jugement du tribunal de commerce de Luxembourg du 14 novembre 2013

Il résulte du jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale que les opérations de liquidation de la société anonyme FIRST ANIMATION (jugement n°1277/13), dont le siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey a été dénoncé en date du 14 décembre 2009, ont été déclarées closes pour absence d'actif.

Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Pour extrait conforme

Me Nathalie WEBER-FRISCH

Le liquidateur

Référence de publication: 2013168697/16.

(130205308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 58.628.

Extrait de la résolution prise par l'assemblée générale de la Société en date 18 Novembre 2013

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du seul actionnaire de la Société en date 18 Novembre 2013 d'accepter la démission de:

- Mr. Martin McDermott resident à Third Floor, 1 King's Arms Yard, London EC2R 7AF, avec effet au 18 Novembre 2013.

Et de nommer:

- Mr. Daniel R. Fisher resident à Third Floor, 1 King's Arms Yard, London EC2R 7AF, avec effet au 18 Novembre 2013, et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014;

comme administrateur de la société.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013168691/19.

(130204924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

T.E.M. Jointures Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 67.329.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013168591/9.

(130204774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Symas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 28, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 65.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SYMAS S.A.

Référence de publication: 2013168589/10.

(130205204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Treveria Twenty-Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Référence de publication: 2013168604/10.

(130205296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Treveria Twenty-Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Référence de publication: 2013168605/10.

(130205297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Tec.Net S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 73.530.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013168612/10.

(130205367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Tecnovert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 24.039.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013168614/10.

(130205094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Zork S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 50.110.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 novembre 2013.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Jean-Marie LEGENDRE et les sociétés FMS SERVICES S.A. et S.G.A. SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans

Pour la société

ZORK S.A.

Référence de publication: 2013168674/14.

(130205362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Potts Point, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 171.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013168479/9.
(130204983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

PGA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 170.742.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 décembre 2013.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature
Référence de publication: 2013168473/12.
(130204925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Procfic Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 145.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Signature.
Référence de publication: 2013168485/10.
(130204900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Snow Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 58.411.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 décembre 2013

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:
 - * Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
 - * Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Peter VAN OPSTAL, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
 - * Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Gerard VAN HUNEN, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

L'Assemblée renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 2 décembre 2013.
Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013168563/23.

(130205435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

R&H Fund Services (Luxembourg) Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 150.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013168492/9.

(130204721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Procfic Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 145.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013168486/10.

(130204901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Robert Half, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.025,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 107.074.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Référence de publication: 2013168497/10.

(130205109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Primogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 102.030.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 29 Novembre 2013

Conformément aux résolutions prises par l'actionnaire unique lors de l'assemblée générale ordinaire, en date du 29 novembre 2013, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Madame Isabelle Schul avec effet au 5 août 2013 au poste d'administrateur de la Société;
- D'accepter la démission de Monsieur Alain Renard avec effet au 26 août 2013 au poste d'administrateur de la Société;
- De nommer Madame Caria Alves Silva, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, administrateur, avec effet au 5 août 2013. Sa fonction prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2019;
- De nommer Monsieur Vito Marinelli, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, administrateur, avec effet au 9 août 2013. Sa fonction prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2019;
- De nommer Monsieur Ahcène Boulhais, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, administrateur, avec effet au 9 août 2013. Sa fonction prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Pour PRIMOGEST S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013168484/25.

(130204904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Racing Experience S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 49, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 78.614.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RACING EXPERIENCE S.à r.l.

Référence de publication: 2013168499/10.

(130205100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

RREEF G.O. III Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 132.211.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013168511/10.

(130205484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Siturn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 174.195.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013168561/9.

(130205096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

T.C. Franchising S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 54, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 179.075.

L'an deux mille treize, le vingt sept novembre,

Le siège de la société T.C. FRANCHISING SA est désormais fixé au 54 avenue de la Gare L- 4130 ESCH/ALZETTE
Madame Elise URION - actuaire - demeurant 30 Rue Eugène Reichling L-4302 ESCH/ALZETTE démissionne de son
poste d'administrateur

Monsieur Didier POSTAL - Juriste - demeurant 30 Rue Eugène Reichling L-4302 ESCH/ALZETTE démissionne de son
poste d'administrateur

Monsieur MARCHESE Pascal - consultant-demeurant 87 Rue Théodore de Wacquant L-3899 FOETZ est nommé
administrateur jusqu'en 2019.

Monsieur GAMMAITONI Stefano - Comptable -demeurant 9D Rue du centre L-3960 EHLANGE-SUR-MESS est nommé
administrateur jusqu'en 2019.

La FIDUCIAIRE COMPTABLE ADMATRIX sise 33 Rue de la Libération L-4210 ESCH/ALZETTE démissionne de son
poste de commissaire aux comptes

Le CABINET COMPTABLE ET FISCAL DU SUD SA sis 37 Rue Dicks L-4081 ESCH/ALZETTE est nommé commissaire
aux comptes à compter de ce jour jusqu'en 2019.

Signature conjointe des administrateurs

Plus ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole la séance est levée à 16H 00.

Fait à ESCH/ALZETTE, le 27-11-2013.

Elise URION / Didier POSTAL / Stefano SOMMA /
Pascal MARCHESE / Stefano GAMMAITONI.

Référence de publication: 2013168590/25.

(130205455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Starlife S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 57.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013168580/9.

(130204940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Sud Latitude Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 43.582.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 novembre 2013

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Thierry BLANCHART, administrateur de sociétés, ayant pour adresse 6, allée du Chevreuil à B-1410 Waterloo, de Madame Françoise FAILON, administrateur de sociétés, ayant pour adresse 6, allée du Chevreuil à B-1410 Waterloo et de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013168581/18.

(130205425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

SVA Multihedge S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 137.571.

Extrait des résolutions prises par la nouvelle assemblée générale ordinaire du 02 décembre 2013

- Le renouvellement du mandat de Deloitte S.A., 560 rue de Neudorf, Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014, est approuvé.

A la date du 02 décembre 2013, le Gérant est:

SVA MULTIHEDGE, ayant son siège social au 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

p.o. Le Conseil d'Administration

Union Bancaire Privée (Europe) S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2013168586/18.

(130205469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Sit-Net S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 76.338.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013168560/9.

(130205502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Sweetair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 93.443.

Statuts coordonnés rectificatifs (en remplacement des statuts coordonnés déposés le 20 novembre 2013, référence L130197103), déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Référence de publication: 2013168588/11.

(130204673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

SVA Multihedge S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 137.571.

Les comptes annuels au 31.05.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013168587/10.

(130205470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Stankowitz Innovation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 113.199.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 03.12.2013.

Référence de publication: 2013168579/10.

(130205529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Luxholdco Gardien S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.136.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société en date du 29 novembre 2013

Conformément aux résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires, en date du 29 novembre 2013, il a été décidé:

De renouveler le mandat des membres du conseil de surveillance, à savoir:

- DMC S.à r.l., ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, société enregistrée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 107.314;

- FINDI S.à r.l., ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, société enregistrée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 107.315;

- EFFIGI S.à r.l., ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, société enregistrée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 107.313.

Le mandat des trois membres du conseil de surveillance prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Pour LUXHOLDCO GARDIEN S.C.A.

Signatures

Référence de publication: 2013168345/23.

(130205015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Norwich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 173.404.

AUSZUG

Es geht aus einem, vom Geschäftsführerrrat angenommenen und der Gesellschaft rechtsgültig zugestellten privatschriftlichen Übertragungsvertrag vom 29.11.2013 hervor, dass mit Wirkung zum hiervor erwähnten Datum, die neuntausenddreihundertzweiundsechzig (9.362) Gesellschaftsanteile,

welche die nach dem Recht der Niederlande gegründete und bestehende Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Metalcorp Group B.V.“, mit Sitz in Crystal Tower (20. Etage), Orlyplein 10, 1043 DP Amsterdam, Niederlande unter der Nummer KvK-Nr 34189604 an der „Norwich S.à.r.l.“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, geregelt durch die Gesetze des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 173404 (die „Gesellschaft“) hielt,

an die „BAGR Non Ferrons Group GmbH“ mit Sitz in Berlin/Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg Berlin unter Reg.Nr. HRB 87183 B, eine nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in 13407 Berlin, Kopenhagener Str. 59, Deutschland, übertragen worden sind.

Für gleichlautenden Auszug

Im Namen der Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2013168425/23.

(130204797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

P-PLUS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 83, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 112.341.

Décisions prises par l'associée unique en date du 28 novembre 2013

L'associée unique de la société à responsabilité limitée, P-PLUS SARL, susvisée, à savoir:

La société à responsabilité limitée "NIMBUS IT S.à.r.l.", avec siège social à L-8530 Ell, 5, Haaptstroos, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.295, représentée par son gérant unique actuellement en fonction, à savoir Monsieur Alain Maquet.

Porte à la connaissance des tiers que suite à l'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2012, par devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 192 du 25 janvier 2013, l'associée unique de la société, à savoir, GP3 GROUPE CONSEIL (EUROPE) SARL a changé sa dénomination sociale en NIMBUS IT SARL et a transféré son siège à L-8530 Ell, 5, Haaptstroos.

En conséquence le capital social de P-PLUS SARL est désormais réparti comme suit:

- NIMBUS IT SARL, RCS Luxembourg B 136.295,

ayant son siège social à L-8530 Ell, 5, Haaptstroos 100 parts sociales

Total: cent parts sociales 100 parts sociales

Capellen, le 28 novembre 2013.

L'associée unique

Référence de publication: 2013168455/22.

(130204698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

ZICO s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013168673/9.

(130205053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Wheelerdale Corporation S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 174.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Wheelerdale Corporation S.à r.l.
United International Management S.A.

Référence de publication: 2013168652/11.

(130204650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Bleue Etoile S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 94.100.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de jugement du tribunal de commerce de Luxembourg du 14 novembre 2013

Il résulte du jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale que les opérations de liquidation de la société anonyme BLEUE ETOILE S.A. (jugement n°1276/13), dont le siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau a été dénoncé en date du 9 décembre 2010, ont été déclarées closes pour insuffisance d'actif.

Luxembourg, le 29 novembre 2013.
Pour extrait conforme
Me Nathalie WEBER-FRISCH
Le liquidateur

Référence de publication: 2013168692/16.

(130205307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

CMOS Vision A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6581 Rosport, 9, rue Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 100.336.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement n° 745/2013 rendu en date du 23 octobre 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes par liquidation les opérations de la liquidation de la société anonyme CMOS Vision A.G., avec siège à L-6581 Rosport, 9, rue Neuve, inscrite au RCS sous le numéro 100.336, liquidation judiciaire prononcée par jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch en date du 25 février 2009.

Pour extrait conforme
Maître Christian HANSEN
Le liquidateur / Avocat à la Cour
30, route de Gilsdorf
L-9234 Diekirch

Référence de publication: 2013168694/18.

(130205358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Estimo, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 84.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013168194/9.

(130204744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Elysis Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 3, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 95.054.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 novembre 2013

Résolution n° 1

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'acter la démission de Monsieur Youcef DERGUIANI de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué.

Résolution n° 2

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'acter la démission de la société OLEA CAPITAL INVEST SA (anc. ELODEE SA) de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué.

Résolution n° 3

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur de Monsieur Abbas KHINACHE, né le 14 août 1966 à Zemmoura (Algérie) et demeurant à F-59121 Haulchain, 18, rue de la Pyramide.

Résolution n° 4

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle à L-4123 Esch-sur-Alzette, 3, rue du Fossé, à compter du 01 décembre 2013.

Esch-sur-Alzette, le 19 novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

Signatures

Référence de publication: 2013168187/25.

(130205302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Garance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 113.729.

—
Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013168247/10.

(130204958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Expertise Tamino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 87.646.

—
Extrait du conseil d'administration tenu en date du 15 novembre 2013

Il résulte d'un Conseil d'administration (ci-après le «Conseil») de l'actionnaire unique de la société EXPERTISE TAMINO S.A. (ci-après la «Société») tenu au siège social de la Société en date du 15 novembre 2013, la ratification à l'unanimité des voix présentes et représentées des actionnaires de la Société des résolutions suivantes:

Première résolution

Le Conseil a été informé de la démission de Monsieur Yves Gordet, administrateur, né le 9 juillet 1953 à Differdange, demeurant à L-HOWALD, 81 rue Ernest Beres, de son mandat d'administrateur de la Société avec effet à la date du 17 septembre 2013.

Deuxième résolution

Le Conseil décide la nomination de Madame Marie-Thérèse Discret, née le 27 avril 1959 à Longlier (Belgique) demeurant professionnellement L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer, en sa qualité d'expert-comptable au poste d'administrateur, déléguée à la gestion journalière de la Société à compter du 15 novembre 2013, date du présent Conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 26 novembre 2013.

Pour la Société

Sylvia Rozé

Référence de publication: 2013168178/24.

(130204785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Euro Retail S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.293.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 29 novembre 2013, entre:

- LBREP III BC S.à.r.l ayant son siège social au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 132.552 et

- B Consulting Holding S.p.A. (en faillite) ayant son siège social au Via Aldo Moro 5, Brescia, Italie, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Brescia sous le numéro 496089,

que les 1,250 parts sociales ordinaires de classe B d'une valeur nominal d'un (1.-) euro chacune et représentant 10% du capital social de la Société, détenues jusqu'à présent par B Consulting Holding S.p.A, ont été transférées à LBREP III BC S.à.r.l.

Dès lors, depuis le 29 novembre 2013, les 12,500 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

LBCI S.à.r.l: 11,250 parts sociales ordinaires de classe A

LBREP III BC S.à.r.l: 1,250 parts sociales ordinaires de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Référence de publication: 2013168174/22.

(130204773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Taxcontrol International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 67.078.

—
L'an deux mille treize, le cinq novembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "TAXCONTROL INTERNATIONAL HOLDING SA" R.C.S. Luxembourg Numéro B 67078 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 30 octobre 1998 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 43 du 26 janvier 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Denis BREVER, employé privé, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Corinne PETIT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Raymond THILL, Maître en Droit, domicilié professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les dix mille deux cent soixante-dix (10.270) actions d'une valeur nominale de dix francs suisses (CHF 10.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent deux mille sept cents francs suisses (CHF 102.700,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Rapport de gestion et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2012 et Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012,
2. Affectation du résultat pour la période s'achevant au 31 décembre 2012,
3. Approbation du bilan de clôture de la société luxembourgeoise;
4. Transfert du siège social de Luxembourg vers la Suisse, et adoption de la forme juridique d'une société anonyme selon le droit suisse.
5. Fixation du siège social à Tujetsch, avec adresse: c/o Nicla Cereghetti, Via Gionda 28, CH-7188 Sedrun, Suisse.
6. Modification de la dénomination sociale en «TAXCONTROL HOLDING SA»
7. Démission de quatre administrateurs en place et décharge à leur donner pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.
8. Démission du commissaire aux comptes en place, décharge à lui donner pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.
9. Refonte complète des statuts pour les adapter au droit suisse.
10. Nomination d'un administrateur unique;
11. Mandat à donner aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
12. Effet juridique relative aux résolutions prises.
13. Mandat à donner à Monsieur Stefano Renzo CEREGHETTI aux fins de procéder à toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce suisse et aux fins de convoquer une assemblée générale extraordinaire en Suisse afin de confirmer le transfert de siège en Suisse et d'adapter les statuts de la société à la législation suisse.
14. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes, approuve à l'unanimité les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2012, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique constate le résultat de l'exercice au 31 décembre 2012. En conséquence, l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide à l'unanimité de reporter le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2012, se chiffrant de la manière suivante:

Résultats reportés	1.566.880,74 CHF
Bénéfice de l'exercice	4.239,60 CHF
Résultat à reporter	1.571.120,34 CHF

Troisième résolution

L'assemblée générale approuve le bilan de clôture au 5 novembre 2013 de la société au Luxembourg, lequel bilan après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société en Suisse, sans dissolution préalable de la Société, laquelle continuera l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société, et continuera son existence sous la forme juridique d'une société anonyme (SA) selon le droit suisse.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la société en Suisse à Tujetsch, avec adresse: c/o Nicla Cereghetti, Via Gionda 28, CH-7188 Sedrun, Suisse.

La Société ne maintiendra pas de succursale ou d'autre entité juridique au Luxembourg.

L'Assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

Elle constate en outre qu'aucune action sans droit de vote n'a été émise par la Société.

Elle constate également que le transfert du siège social en Suisse et le changement de nationalité de la Société n'aura en aucun cas par effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une nouvelle Société et l'Assemblée constate que cette résolution est prise en conformité avec l'Art. 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle

qu'elle a été modifiée, le changement de la nationalité de la société ne pouvant être décidée qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "TAXCONTROL HOLDING SA".

Septième résolution

Il est pris acte de la démission des quatre administrateurs en place:

- Monsieur Jean HOFFMANN, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
 - Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
 - Madame Nicole THOMMES, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg,
 - Madame Andrea DANY, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
- Par vote spécial, il leur est donné décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Huitième résolution

Il est pris acte de la démission du commissaire aux comptes en place:

la société STARNET S.A., ayant son siège social au 2, Via Calgari, CH-6902 Lugano.

Par vote spécial, il lui est donné décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Neuvième résolution

Les statuts, complètement refondus afin d'être adaptés à la législation suisse, auront désormais le teneur suivante:

STATUTO

della spettabile

I. Ragione sociale, Sede, Durata e scopo

Art. 1. Sotto la ragione TAXCONTROL HOLDING SA è costituita una società anonima ai sensi degli art. 620 ss. CO con sede in Tujetsch. La durata della società è illimitata.

Art. 2. La società ha per scopo: l'assunzione di partecipazioni sotto qualsiasi forma in società ed enti, ed in particolare la partecipazione a società per la realizzazione di iniziative e lo sviluppo di attività nei settori industriale, commerciale, finanziario e di servizi; l'acquisto, la vendita ed il collocamento di azioni, quote, obbligazioni, il finanziamento di società o terze persone; il coordinamento sul piano finanziario, tecnico e amministrativo dell'attività delle società del gruppo. Può compiere qualsiasi operazione e transazione finanziaria e segnatamente concedere ed accettare garanzie e fidejussioni.

II. Capitale azionario e azioni

Art. 3. Il capitale azionario della società ammonta a fr. 102'700.--(centoduemilasettecento) suddiviso in 10'270 (diecimiladuecentosettanta) azioni al portatore da frs. 10.-- (dieci) cadauna.

Il capitale azionario è interamente liberato.

Mediante modifica dello statuto, l'assemblea generale può in ogni momento trasformare le azioni al portatore in azioni nominative e viceversa.

La società può emettere in luogo di singole azioni, certificati rappresentanti una o più azioni in sostituzione dei titoli azionari.

Art. 4. Le azioni saranno scritte e stampate secondo le istruzioni del Consiglio di amministrazione.

Le azioni o i certificati azionari sono sottoscritti dall'amministratore unico o dal presidente del consiglio di amministrazione.

III. Organizzazione della società

Art. 5. Gli organi della società sono:

- A. Assemblea generale
- B. Consiglio di amministrazione
- C. Ufficio di revisione

A. Assemblea generale

Art. 6. L'organo supremo della società è costituito dall'assemblea generale, cui spettano i poteri inalienabili seguenti:

- 1. l'approvazione e la modificazione dello statuto;
- 2. la nomina e la revoca dei membri del consiglio di amministrazione e dell'ufficio di revisione;

3. l'approvazione del rapporto annuale e del conto annuale, come pure la deliberazione sull'impiego dell'utile risultante dal bilancio, in modo particolare la determinazione del dividendo e della partecipazione agli utili;

4. il discarico agli amministratori e all'ufficio di revisione;

5. le deliberazioni sopra le materie ad essa riservate dalla legge o dallo statuto o che le sono state sottoposte dal consiglio di amministrazione.

Art. 7. L'assemblea generale ordinaria ha luogo ogni anno, entro sei mesi dalla chiusura dell'esercizio.

Ogni qualvolta sia necessario, in modo particolare nei casi previsti dalla legge, si convocano assemblee generali straordinarie.

Il consiglio di amministrazione deve convocare assemblee generali straordinarie se azionisti che rappresentano almeno il dieci per cento del capitale azionario lo richiedono per scritto indicandone lo scopo.

Art. 8. L'assemblea generale è convocata dal consiglio di amministrazione e, quando occorre, dall'ufficio di revisione. Il diritto di convocazione spetta anche ai liquidatori.

La convocazione dell'assemblea generale avviene per lettera raccomandata con ricevuta di ritorno agli azionisti, se noti, o mediante pubblicazione come all'art. 23, almeno venti giorni prima di quello fissato per l'adunanza.

Sono indicati nella convocazione gli oggetti all'ordine del giorno come pure le proposte del consiglio di amministrazione e degli azionisti che hanno chiesto la convocazione dell'assemblea generale o l'iscrizione di un oggetto all'ordine del giorno.

Fatta riserva per le disposizioni sull'assemblea totalitaria, nessuna deliberazione può essere presa su oggetti che non siano stati debitamente iscritti all'ordine del giorno; sono eccettuate le proposte di convocare un'assemblea generale straordinaria o di effettuare una verifica speciale.

Non occorre invece comunicare anticipatamente le proposte che entrano nell'ambito degli oggetti all'ordine del giorno né le discussioni non seguite da un voto.

Venti giorni almeno prima dell'assemblea generale ordinaria devono depositarsi presso la sede della società, perché possano esservi consultate dagli azionisti, la relazione sulla gestione e la relazione dei revisori. Di ciò sarà fatta menzione nella convocazione.

Art. 9. I proprietari o i rappresentanti di tutte le azioni possono, purché nessuno vi si opponga, tenere un'assemblea generale anche senza osservare le formalità prescritte per la convocazione (assemblea totalitaria).

Finché i proprietari o i rappresentanti di tutte le azioni sono presenti, nel corso di tale assemblea può essere discusso e deliberato validamente su tutti gli oggetti di competenza dell'assemblea generale.

Art. 10. L'assemblea generale è presieduta dal presidente o, in caso di suo impedimento, da un altro membro del consiglio di amministrazione o da un presidente del giorno nominato dall'assemblea generale.

Il presidente nomina un segretario e degli scrutatori, che non devono necessariamente essere azionisti.

Il consiglio di amministrazione provvede alla tenuta del processo verbale, che è da firmare dal presidente e dal segretario del consiglio di amministrazione.

Quest'ultimo indica:

1. il numero, la specie, il valore nominale e la categoria delle azioni rappresentate dagli azionisti, dagli organi, dai rappresentanti indipendenti e dai rappresentanti depositari;

2. le deliberazioni ed i risultati delle nomine;

3. le domande di raggugli e le relative risposte;

4. le dichiarazioni date a verbale dagli azionisti.

Gli azionisti hanno diritto di consultare il processo verbale.

Art. 11. Ogni azione dà diritto ad un voto.

Ogni azionista può farsi rappresentare nell'assemblea generale da una terza persona anche non azionista che, per le azioni nominative, si legittima mediante procura scritta.

L'assemblea generale prende le sue deliberazioni e fa le nomine di sua competenza a maggioranza assoluta dei voti delle azioni rappresentate, salvo contraria disposizione della legge o dello statuto.

Se un'elezione non ha luogo in un primo scrutinio, si procede ad un secondo scrutinio in cui decide la maggioranza relativa.

Il presidente ha voto decisionale.

Le deliberazioni e le nomine avvengono apertamente, salvo che il presidente o l'assemblea richiedano il voto segreto.

Art. 12. Una deliberazione dell'assemblea generale approvata da almeno due terzi dei voti rappresentati e dalla maggioranza assoluta dei valori nominali rappresentati è necessaria per:

1. la modificazione dello scopo sociale;

2. l'introduzione di azioni con diritto di voto privilegiato;

3. la limitazione della trasferibilità delle azioni nominative;

4. l'aumento autorizzato o condizionale del capitale;
5. l'aumento del capitale con capitale proprio mediante conferimento in natura o per un'assunzione dei beni, e la concessione di vantaggi speciali;
6. la limitazione o soppressione del diritto d'opzione;
7. il trasferimento della sede della società;
8. lo scioglimento della società senza liquidazione.

B. Consiglio di amministrazione

Art. 13. Il consiglio di amministrazione si compone d'uno o più membri. Di regola viene eletto nel corso dell'assemblea generale ordinaria, per la durata di un anno.

I membri del consiglio di amministrazione rimangono in carica fino all'assemblea generale ordinaria seguente.

E' fatta riserva per le dimissioni e per la revoca.

I nuovi amministratori portano a termine il mandato di coloro che sostituiscono.

Gli amministratori sono in ogni tempo rieleggibili.

Il consiglio di amministrazione si costituisce autonomamente. Esso designa il suo presidente ed un segretario, che non deve necessariamente essere membro del consiglio di amministrazione.

Art. 14. Al consiglio di amministrazione compete la direzione suprema della società ed il controllo della conduzione degli affari.

Esso rappresenta la società verso l'esterno e si occupa di tutte le materie che non sono attribuite dalla legge, dallo statuto o mediante regolamento ad un altro organo della società.

Il consiglio di amministrazione può delegare la gestione degli affari o di alcune categorie di essi ad una o più persone, membri del consiglio di amministrazione o terzi, anche non azionisti.

Il consiglio di amministrazione emana il regolamento d'organizzazione e regola i relativi rapporti contrattuali.

Il diritto di nominare procuratori e mandatari spetta al consiglio di amministrazione.

Art. 15. Il consiglio di amministrazione ha le attribuzioni inalienabili e irrevocabili seguenti:

1. l'alta direzione della società ed il potere di dare le istruzioni necessarie;
2. la definizione dell'organizzazione;
3. l'organizzazione della contabilità; del controllo finanziario nonché l'allestimento del piano finanziario;
4. la nomina e la revoca della persone incaricate della gestione e della rappresentanza;
5. l'alta vigilanza sulle persone incaricate della gestione, in particolare per quanto concerne l'osservanza della legge, dello statuto, dei regolamenti e delle istruzioni;
6. l'allestimento della relazione sulla gestione, la preparazione dell'assemblea generale e l'esecuzione delle sue deliberazioni;
7. l'avviso del giudice in caso di eccedenza dei debiti.

Il consiglio di amministrazione può attribuire la preparazione e l'esecuzione delle sue decisioni o la vigilanza su determinati affari a comitati di amministratori o a singoli amministratori. Provvede per un'adeguata informazione dei suoi membri.

Art. 16. Il consiglio di amministrazione è convocato dal suo presidente secondo necessità, ma almeno una volta all'anno.

Ciascun membro può chiedere l'immediata convocazione del consiglio mediante lettera raccomandata, esponendone i motivi.

Art. 17. Il consiglio di amministrazione può validamente deliberare allorquando sia presente la maggioranza dei membri.

Non raggiungendo il numero legale, il consiglio sarà riconvocato e, in tal caso, basterà la presenza di un terzo dei suoi membri.

Il consiglio di amministrazione prende le sue decisioni a maggioranza dei voti emessi.

In caso di parità di voti il voto del presidente è determinante.

Le decisioni possono essere prese anche in seguito ad adesione scritta o telegrafica, purché nessuna chieda la discussione orale.

Sulle discussioni e decisioni è tenuto un processo verbale, firmato dal segretario, nonché da chi presiede la riunione.

Convocazioni e comunicazioni agli azionisti avvengono per lettera raccomandata con ricevuta di ritorno agli indirizzi indicati e/o mediante pubblicazione.

Qualora tutti gli azionisti fossero conosciuti il consiglio di amministrazione potrà rinunciare alla pubblicazione dell'avviso.

Art. 18. Il Consiglio di amministrazione designa, nel suo ambito, le persone che sono autorizzate a impegnare legalmente la società con la loro firma e designa inoltre altri aventi diritto di firma e ne determina le modalità.

Nell'ambito delle disposizioni legali e dei regolamenti da esso emanati, il Consiglio d'amministrazione può delegare la gestione e la rappresentanza della società ad un comitato, ad uno o più delegati, ad una direzione generale composta di uno o più membri o a dei procuratori.

C. Ufficio di revisione

Art. 19. L'assemblea generale elegge un ufficio di revisione.

L'assemblea generale può rinunciare all'elezione di un organo di revisione se:

- a) la società non adempie le condizioni per essere soggetta alla revisione ordinaria;
- b) tutti gli azionisti rinunciano alla revisione limitata e
- c) la società non vanta più di 10 (dieci) posti a tempo pieno in media all'anno. Se gli azionisti hanno rinunciato alla revisione limitata, questa rinuncia è valida anche per gli anni successivi.

Ciascun azionista ha tuttavia il diritto di chiedere una revisione limitata al più tardi 10 (dieci) giorni prima dell'assemblea generale. In tal caso l'assemblea generale designa un ufficio di revisione.

IV. Conto annuale e ripartizione utili

Art. 20. L'esercizio annuale comincia il 1. gennaio e termina il 31 dicembre di ogni anno. La durata del primo esercizio viene fissata nell'atto costitutivo.

Il conto annuale, composto dal conto economico, dal bilancio e dall'allegato, viene allestito conformemente alle disposizioni del Codice delle Obbligazioni, in modo particolare agli art. 957 ss., nonché ai principi commerciali e del ramo generalmente riconosciuti.

Art. 21. Fatto riserva per le disposizioni di legge concernenti la ripartizione degli utili, in particolare per gli art. 671 ss CO, l'utile risultante dal bilancio resta a disposizione dell'assemblea generale.

V. Scioglimento e Liquidazione

Art. 22. L'assemblea generale può in ogni momento decidere lo scioglimento e la liquidazione della società in base alle disposizioni della legge e dello statuto.

La liquidazione ha luogo a cura del consiglio di amministrazione, a meno che l'assemblea generale non designi altri liquidatori.

La liquidazione della società avviene in base agli art. 742 ss CO.

I liquidatori sono autorizzati a vendere gli attivi (compresi i beni immobili) anche a trattativa privata.

Una volta estinti i debiti, il patrimonio viene diviso tra gli azionisti in base agli importi da loro pagati.

VI. Comunicazioni e pubblicazioni

Art. 23. Il Foglio Ufficiale Svizzero di Commercio è l'organo di pubblicazione ufficiale della società.

Convocazioni e comunicazioni agli azionisti avvengono per lettera agli indirizzi indicati e/o mediante posta elettronica e/o mediante pubblicazione.

Qualora tutti gli azionisti fossero conosciuti il consiglio di amministrazione potrà rinunciare alla pubblicazione dell'avviso.

Dixième résolution

En remplacement des administrateurs démissionnaires la personne suivante est nommée en qualité d'administrateur unique de la Société pour un mandat d'une durée d'un an renouvelable:

- Monsieur Stefano Renzo CEREGHETTI, né le 16 janvier 1989 à Mendrisio, Suisse et résident à Via Scer, 9, CH-6862 Rancate (Mendrisio), Suisse

- L'assemblée décide à l'unanimité, selon l'Art 19 des nouveaux Statuts, de renoncer à la nomination du Commissaire aux comptes.

Onzième résolution

Mandat est donné à FIDUCENTER S.A., aux fins:

- D'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce de Luxembourg dès réception de la preuve de l'inscription de la société au Registre du Commerce suisse;

- De procéder la clôture du/des compte(s) bancaire(s) de la société.

- De procéder au transfert des soldes desdits comptes bancaires sur un compte à ouvrir au nom de la société désormais de nationalité suisse.

Effet juridique:

Les résolutions prises aux points 3 à 11 prendront effet à la date d'inscription de la société au Registre de Commerce en Suisse.

157747

Douzième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Stefano Renzo CEREGHETTI pré qualifié aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce suisse, avec faculté d'apporter toutes les modifications et signer individuellement tout document nécessaire et utile pour procéder à cette inscription.

Confirmation

Le notaire instrumentaire certifie sur la base de l'état patrimonial susvisé que le capital social d'un montant de cent deux mille sept cents francs suisses (CHF 102.700,-) était intégralement souscrit et entièrement libéré lors du transfert de la société vers la Suisse.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Brever, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 novembre 2013. LAC/2013/50994. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159691/306.

(130194500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Cloud Demat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 38, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 181.655.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le treize novembre.

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, (Grand-Duché de Luxembourg)

Ont comparu

1.- Monsieur Matthieu Philippe Patrice PIAUMIER, directeur administratif et financier, né à Thionville (France), le 2 juin 1979, demeurant à F-34430 Saint-Jean-de-Védas, 1, rue de la Lavande.

2.- Monsieur Stéphane Fabien René Antoine VAST, ingénieur en informatique, né à Rouen (France), le 29 juin 1972, demeurant à F-34300 Agde, 5 rue de Bruxelles.

3.- Monsieur Florent VEYRES, chef de projets en développement de programmes informatiques, né à Moulins (France), le 28 janvier 1967, demeurant à F-57200 Sarreguemines, 51, rue de la Cerisaie.

4.- Monsieur Frédéric Michel Alcide LOSSERAND, directeur commercial, né à Chatou (France), le 11 mai 1962, demeurant à F-34470 Perols, 61, rue du Port de Carême.

5.- Monsieur Pascal KUCZYNSKI, directeur technique d'une société informatique, né à Malakoff (France), le 17 novembre 1958, demeurant à F-34000 Montpellier, 48, rue Frédéric Bazille.

6.- Monsieur Pierre-Emmanuel VIVER, administrateur systèmes et réseaux, né à Bagnols-sur-Cèze (France), le 28 mai 1984, demeurant à F-30600 Vauvert, 135, rue Tristan.

7.- Monsieur Arnaud Aimé AUZOLAT, chef de projets informatiques, né à Nîmes (France), le 11 septembre 1981, demeurant à F-34080 Montpellier, 775, rue Paul Rimbaud, Résidence Le Clos de Passy, Bât. E1 Appt 314.

8.- Monsieur Pascal FEYDEL, PDG de société, né à Metz (France), le 10 mai 1961, demeurant à F-34430 Saint-Jean-de-Védas, 21, rue Engabanac.

9.- Monsieur Josselin ROBERT, ingénieur d'affaires, né à Metz (France), le 19 octobre 1988, demeurant à F-57300 Ay-sur-Moselle, 34, rue de la Brasserie, Appartement A.

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu de procurations de neuf procurations sous seing privé lui délivrées en date du 13 septembre 2013,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Titre 1^{er} . - Objet, Raison sociale, Durée, Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le développement commercial de solutions informatiques pour les secteurs public et privé au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Elle pourra également prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

La société pourra aussi participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

Elle pourra commercialiser toute mission ou étude liée aux marchés ou aux secteurs d'activités décrits ci-dessus.

Elle pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de "CLOUD DEMAT S.à r.l."

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste au cours des six premiers mois de l'année sociale en cours, avec effet au premier janvier de l'année sociale suivante. Le ou les associés restants auront un droit de préférence sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du dernier bilan social serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 5. Le siège social est établi à Rumelange.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre 2. - Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de TRENTE-TROIS MILLE EUROS (EUR 33.000.-), représenté par trois cent trente (330) parts sociales, d'une valeur de CENT EUROS (EUR 100.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés survivants, sauf si les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréées et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant ledit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales (qui prévoit que dans aucun cas la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale), soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule suivant la procédure ci-avant établie.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Toute cession de parts sociales doit, sous peine de nullité, être acceptée par la société.

Les dispositions ci-dessus sont applicables à toutes cessions de parts sociales à titre gratuit ou à titre onéreux.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre 3. - Administration

Art. 13. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés et pris parmi eux ou en dehors d'eux.

En cas de pluralité des gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants. La durée des fonctions du gérant n'est pas limitée.

L'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions.

Les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 14. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers ou ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 17. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 19. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges et des amortissements nécessaires constituent les bénéfices nets.

Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'au moment où cette réserve aura atteint 10 % du capital social.

Titre 4. - Dissolution, Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par les associés qui fixeront leur(s) pouvoir(s) et leur(s) émoluments(s).

Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Libération du capital social

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Matthieu PIAUMIER, prénommé, quarante parts sociales	40
2.- Monsieur Stéphane VAST, prénommé, quarante parts sociales	40
3.- Monsieur Florent VEYRES, prénommé, quarante parts sociales	40
4.- Monsieur Frédéric LOSSERAND, prénommé, quarante parts sociales	40
5.- Monsieur Pascal KUCZYNSKI, prénommé, dix parts sociales	10
6.- Monsieur Pierre-Emmanuel VIVER, prénommé, trente parts sociales	30
7.- Monsieur Arnaud AUZOLAT, prénommé, quarante parts sociales	40
8.- Monsieur Pascal FEYDEL, prénommé, quarante parts sociales	40
9.- Monsieur Josselin ROBERT, prénommé, cinquante parts sociales	50
TOTAL: trois cent trente parts sociales	330

Toutes ces parts ont été souscrites et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-trois mille Euros (EUR 33.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 ont été remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille cent Euros (EUR 1.100.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentés comme dit ci-avant, représentant comme seuls associés l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Josselin ROBERT, ingénieur d'affaires, né à Metz (France), le 19 octobre 1988, demeurant à F-57300 Ay-sur-Moselle, 34, rue de la Brasserie, Appartement A.

La société sera engagée par la signature individuelle du gérant.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est établi à L-3739 Rumelange, 38, rue des Martyrs.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 14 novembre 2013. Relation: ECH/2013/2111. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 19 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159920/168.

(130196754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Property Capital Partners SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.422.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of October,
before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Property Capital Partners SPF S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) in the form of a family estate management company (société de gestion de patrimoine familial), with registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 158.422 (the Company). The Company was incorporated on 19 January 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 794 of 22 April 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg dated 21 September 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 2619 of 23 October 2012.

The Meeting opens and the Meeting elects Marine Baillet, lawyer, residing professionally in Luxembourg as chairman of the Meeting (the Chairman). The Chairman appoints Victoria Woestmann, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary) and as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company (the Shareholders) represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list established by the members of the Bureau which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the shareholders and the members of the Bureau.

The powers of attorney from the Shareholders represented at the present Meeting, after having been signed by the representative of the Shareholders and the undersigned notary, will also remain attached to the present minutes to be filed with this deed with the registration authorities.

The Bureau having thus being constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. That all the 1,870,000 (one million eight hundred seventy thousand) shares of the Company with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to EUR 1,870,000.- (one million eight hundred seventy thousand Euro) are duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda;

II. The agenda of the Meeting (the Agenda) is worded as follows:

(1) Waiver of the convening notices;

(2) Decision to change the provisions governing the sale and transfer of shares in the Company to make them compliant with the content of the Fonds d'Urbanisation de d'Aménagement du Plateau de Kirchberg deed (the FUAK Deed);

(3) Subsequent amendment to article 7 of the Company's articles of association (the Articles) in order to reflect the change decided under (2);

(4) Empowerment to and authorization of any director of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the items on this agenda, including but not limited to, the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto; and

(5) Miscellaneous.

III. The Meeting, after deliberation, unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to change the provisions of the Articles governing the sale and transfer of shares in the Company to make them compliant with the content of the FUAK Deed.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 7 of the Articles in order to reflect the change decided in the preceding resolution, so that it reads from now on as follows:

“ **Art. 7.** Any sale or transfer of shares for whatever reason and however made and whether for valuable consideration or for free, including any sale or transfer of shares among the shareholders, is subject to the prior approval of the board of directors of the Company. Any sale or transfer of shares for whatever reason and however made and whether for valuable consideration or for free, can only be made to existing shareholders (subject to the applicable Subscription and commitment agreement signed by all the shareholders of the Company, as amended from time to time (the Subscription Agreement)).

In assessing the appropriateness of giving its approval, the board of directors of the Company shall use its entire discretion but shall consider in particular (i) any rights and in particular any preemptive rights granted by the Company and/or any subsidiaries thereof to public authorities and namely the Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau du Kirchberg and, generally, any rights given to third parties under contracts entered by the Company and/or any subsidiaries thereof and (ii) the terms of the Subscription Agreement.

The application for approval, that is notified by the transferor to the Company by registered mail with acknowledgment of receipt, must state the number of shares for which a transfer is sought.

The board of directors must make a decision within four months starting from the date of receipt of the request. The decision of the board of directors does not need to be motivated.

In case of acceptance of the proposed transfer of shares, the board of directors may, subject to the below terms, make a voluntary call and offer the shares for which the transfer is sought to all the remaining shareholders which will have to respond within a period set in the notice sent by the board of directors to the shareholders. The allocation of shares shall be made to those shareholders having expressed an interest to purchase shares within the time period set in the notice and on a ratable basis in accordance with the number of shares held in the Company by those shareholders. In case a voluntary call shall not permit to place the entirety of the shares for which the transfer is sought with one or several shareholders, then the board of directors may, at its option, make a forced call to all the shareholders. The board

of directors may decide not to make a voluntary call but to have the Company redeem the shares or to adopt a different process for the transfer of the shares depending on the facts and circumstances of the proposed sale of shares and/or of the Company. In the case of compulsory redemptions as defined in the Subscription Agreement, the board of directors will always make a redemption of the shares on the conditions set out in the Subscription Agreement.

The sale or redemption of shares will be done at (i) nominal value of the shares until 31 December 2015 and (ii) Fair Market Value as determined in the Subscription Agreement from 1 January 2016 onwards, except that in the case of compulsory redemptions as defined in the Subscription Agreement the terms of the latter shall apply.

In case of a refusal of the proposed transfer of shares by the board of directors of the Company and where the board of the directors of the Company chooses at its discretion not to call the shares or to have them redeemed by the Company, such transfer will not take place.”

Fourth resolution

The Meeting resolves to authorize and empower any director of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to see to and to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above resolutions, including but not limited to, the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 1,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, the appearing parties signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trentième jour du mois d'octobre,
par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Property Capital Partners SPF S.A., une société anonyme sous forme de société de gestion de patrimoine familial, sise au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.422 (la Société). La Société a été constituée le 19 janvier 2011 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 794 du 22 avril 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en vertu d'un acte du notaire instrumentaire en date du 21 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 2619 du 23 octobre 2012.

L'Assemblée est ouverte et élit Madame Marine Baillet, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, en tant que président de l'Assemblée (le Président). Le Président désigne Victoria Woestmann, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg en tant que secrétaire (le Secrétaire) et scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau.

Les actionnaires de la Société (les Actionnaires) représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence établie par les membres du Bureau, qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par les mandataires des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des Actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées au présent acte après avoir été signées par les mandataires des Actionnaires et les membres du Bureau, pour être soumises avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire de prendre acte que:

I. la totalité des 1.870.000 (un million huit cent soixante-dix mille) actions de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 1.870.000,- (un million huit cent soixante-dix mille Euros) sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est par conséquent valablement constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour reproduit ci-dessous;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée (l'Ordre du jour) est libellé comme suit:

(1) Renonciation aux formalités de convocation;

(2) Décision de modifier les dispositions applicables à la vente et à la cession d'actions dans la Société afin de les mettre en conformité avec le contrat de cession du Fonds d'Urbanisation de d'Aménagement du Plateau de Kirchberg (FUAK);

(3) Modification consécutive de l'article 7 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter la modification décidée au point (2) ci-dessus;

(4) Pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société ou à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder à toutes les formalités requises auprès des autorités luxembourgeoises compétentes en rapport avec les points de l'ordre du jour ci-dessus, y inclus mais de manière non-exhaustive l'enregistrement et le dépôt de documents auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et la publication d'extraits au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et plus généralement afin d'entreprendre toutes les démarches nécessaires ou utiles y relatives; et

(5) Divers.

III. Après délibération, l'Assemblée a décidé à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Actionnaires représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier les dispositions des Statuts régissant les ventes et cessions d'actions de la Société afin de les mettre en conformité avec le contrat de cession avec le FUAK.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 7 des Statuts afin d'y refléter la modification décidée dans la résolution précédente, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7.** Toutes cessions d'actions ou transmissions d'actions, indépendamment de la raison ou de la manière, à titre onéreux ou à titre gratuit, en ce inclus toutes cessions d'actions ou transmissions d'actions entre actionnaires, sont soumises à l'agrément préalable du Conseil d'Administration de la Société. Toutes cessions d'actions ou transmissions d'actions, indépendamment de la raison ou de la manière, à titre onéreux ou à titre gratuit, ne peuvent être faites qu'à des actionnaires existants (conformément au contrat de souscription et d'engagement signé par tous les actionnaires de la Société et tel que modifié de temps à autre (le Contrat de Souscription)).

Afin d'évaluer la pertinence de son agrément, le Conseil d'Administration de la Société le fait sous sa seule responsabilité mais doit prendre en considération (i) tous droits et en particulier tout droit préférentiel de souscription attribué par la Société, et/ou une filiale de celle-ci, à des autorités publiques et notamment le Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau du Kirchberg et, de façon générale tout droit accordé à un tiers résultant d'un contrat conclu avec la Société et/ou une filiale de celle-ci et (ii) les dispositions du Contrat de Souscription.

La demande d'agrément, qui est notifiée par le cédant à la société par lettre recommandée avec accusé de réception, doit énoncer le nombre des actions dont la cession est envisagée.

Le Conseil d'Administration doit statuer dans les quatre mois suivant réception d'une demande de cession. La décision du Conseil d'Administration n'a pas à être motivée.

En cas d'acceptation de la cession envisagée, le Conseil d'Administration peut, conformément aux dispositions ci-dessous, faire un appel d'offre volontaire des actions en vue d'être cédées à tous les actionnaires restants qui devront répondre à l'offre dans le délai prévu par l'avis envoyé par le Conseil d'Administration aux actionnaires. L'attribution des actions se fera aux actionnaires ayant expressément fait part de leur intérêt d'acheter les actions dans le délai prévu par l'avis et au prorata des parts déjà détenues par chaque actionnaire dans la Société. Lorsque l'appel d'offre volontaire ne permet pas d'attribuer toutes les actions cédées à un ou plusieurs actionnaires, le Conseil d'Administration, peut s'il le souhaite, faire un appel d'offre forcé aux actionnaires. La Société peut décider de ne pas procéder à un appel d'offre volontaire et racheter les actions ou adopter une approche différente pour le transfert des actions en fonction des circonstances de la cession des actions ou des circonstances relatives à la Société. En cas de rachat obligatoire des actions, comme défini dans le Contrat de Souscription, le Conseil d'Administration procédera au rachat des actions selon les dispositions prévues par le Contrat de Souscription.

La cession ou le rachat des actions sera réalisé à (i) la valeur nominale des actions jusqu'au 31 décembre 2015 et (ii) à la Valeur du Marché telle que prévue par le Contrat de Souscription à compter du 1^{er} janvier 2016, sauf en cas de rachat forcé où la première valeur sera applicable.

En cas de refus de la cession envisagée par le Conseil d'Administration et lorsque le Conseil d'Administration choisi de ne pas faire d'appel d'offre ou de racheter les actions, la cession n'aura pas lieu.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'autoriser et d'accorder pouvoir à tout administrateur de la Société ou à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès des autorités luxembourgeoise

compétentes en rapport avec les résolutions ci-dessus, y compris mais sans limitation, l'enregistrement et le dépôt de documents auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et la publication d'extraits au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et plus généralement afin d'entreprendre toute autre démarche pouvant se révéler utile dans ce contexte.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à approximativement EUR 1.200,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que les parties comparantes mentionnées ci-dessus l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux comparants, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: M. BAILLET, V. WOESTMANN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 8 novembre 2013. Relation: LAC/2013/50815. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Référence de publication: 2013160948/206.

(130197442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Peter & Clark - Multilingual Communication, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 65.568.

L'an deux mille treize, le sept novembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'EST REUNIE:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Peter & Clark - Multilingual Communication», une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1512 Luxembourg, 7, rue Pierre Federspiel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.568, constituée suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 10 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 740 du 13 octobre 1998 et dont les statuts ont été modifié en dernier lieu par acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3064 du 14 décembre 2011 (ci-après la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Vanessa Alexandre, juriste, demeurant professionnellement à Mersch (ci-après le «Président»).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Joé WOLLMERING, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare (ci-après le «Scrutateur»).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire de la Société a pour ordre du jour (ci-après «Ordre du jour»):

1) Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;

2) Transfert du siège social du L-1512 Luxembourg, 7, rue Pierre Federspiel au L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie avec effet au 1^{er} novembre 2013.

3) Modification de l'article 2 des statuts relatif au siège social.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été paraphée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut dès lors délibérer valablement sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, celle-ci décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du L-1512 Luxembourg, 7, rue Pierre Federspiel au L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie avec effet au 1^{er} novembre 2013.

Troisième résolution

L'assemblée décide en conséquent de modifier l'article 2 des statuts relatif au siège social qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Koerich.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.»

Plus rien n'étant à l'Ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, qualité et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. ALEXANDRE, J. WOLLMERING, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 6 novembre 2013. Relation: MER/2013/2381. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 19 novembre 2013.

Référence de publication: 2013160939/74.

(130197090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

MG Ex-US S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.672.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of October.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Manwin Licensing International S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.298 and having a share capital of EUR 100,000,

hereby represented by Me. Aline Nassoy, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter "the Company"), and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter "the Law"), as well as by the articles of association (hereafter "the Articles").

Art. 2. The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may acquire all types of intellectual and industrial property rights (including but not limited to patents, domain names, licenses, etc.) and other rights deriving therefrom or complementary thereto, to directly or indirectly operate and develop them, both in Luxembourg and abroad. The Company may also sell, assign or otherwise dispose of part or all of its intellectual and industrial rights, both in Luxembourg and abroad.

The Company may also contract loans and grant guarantees and securities for such loans. It can grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group. The Company may also contract such loans from third parties.

The Company may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The Company may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "MG Ex-US S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) represented by one thousand (1,000) shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Any premium paid on any share is allocated to a distributable reserve. Decisions as to the use of the share premium reserves are to be taken by the shareholders, subject to the Law and these Articles. The share premium may, but does not need to, be allocated to the shareholder having paid it.

Art. 7. The capital may be changed at any time, and may also further consist of any other classes of shares allocating different rights, by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 15 of these Articles.

The Company may accept contributions without issuing shares or other securities in consideration and may allocate such contributions to one or more reserves. Decisions as to the use of any such reserves are to be taken by the shareholders, subject to the Law and these articles. The reserves may, but do not need to, be allocated to the contributor.

Within the limits and conditions laid down by the Law, the Company shall have the power to repurchase or redeem its own shares subject to the approval by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers. The repurchase or redemption of the Company's own shares may only take place if, and to the extent that, further to such repurchase or redemption either the share capital is reduced to an amount higher than the minimum legal share capital, or the net assets of the Company would not become lower than the amount of the share capital plus the reserves which may not be distributed under the Law or by virtue of these articles. If the Company proceeds with a repurchase or redemption of its own shares, in execution of its obligations under any stock option award agreement, or a similar agreement, which may be entered into by and between the Company and its shareholders from time to time, the Company may choose to repurchase or redeem shares from the beneficiary of such agreement only and shall not be required to offer, at such time, the *pari passu* repurchase or redemption of shares held by other shareholders of the Company, unless the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers decides otherwise.

During such time as the Company holds its own shares, the voting rights attached thereto with respect to such shares shall be suspended.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company shall not issue fractional shares.

Art. 9. In case of a single shareholder holding 100% of the shares, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) do not need to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 12. The board of managers' decisions are taken by a meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers (in one or more counterparts) shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meeting.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

If the Company is composed of several shareholders, but has no more than 25 (twenty-five) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and signed by the shareholders. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of the shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the thirty-first day of December in each year.

Art. 16. Each year, the Company's accounts as at thirty-first of December are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company

is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

The board of managers or the sole manager as the case may be, may pay out interim dividends before the end of a financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds/assets are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, or, during the first financial year, since the incorporation of the Company, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

The liquidator shall proceed with the orderly sale or liquidation of the assets of the Company.

The liquidator shall apply and distribute the proceeds of such sale or liquidation in the following order of priority, unless otherwise required by law:

- first, to pay all expenses of liquidation;
- second, to pay all creditors of the Company in the order of priority provided by law or otherwise;
- third, to the establishment of any reserve that the liquidator may deem necessary (such reserve may be paid over to any custodian or the Company);
- fourth, pro rata to all holders of the shares in the Company in repayment of their share capital and then (after the share capital has been repaid) of any share premium they have paid; and
- fifth, to the extent any amounts are still outstanding, pro rata to all holders of the shares in the Company based upon their percentage ownership.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measure: The first financial year shall begin today and end on 31st December 2014.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, Manwin Licensing International S.à r.l., represented as stated above, declares to subscribe for one thousand (1,000) shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, and agrees to pay them in full, together with a total share premium amounting to one hundred million nine hundred and seventy-seven thousand six hundred and forty-four euro and eight eurocents (EUR 100,977,654.08), by a contribution in kind consisting of the beneficial ownership of certain "Digital" domain names and registered and unregistered trademarks and trademark applications, including certain future trademarks, trademark applications and domain names, formalized by a long term royalty free license agreement to use and exploit these assets (the "Contribution in Kind").

Manwin Licensing International S.à r.l., represented as stated above, declares that the value of the Contribution in Kind has been certified by a valuation report dated 18 October 2013 issued by its sole manager (gérant unique) (the "Report") at one hundred and one million two thousand six hundred and fifty-four euro and eight eurocents (EUR 101,002,654.08), to be allocated as follows:

- an amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- an amount of one hundred million nine hundred and seventy-seven thousand six hundred and forty-four euro and eight eurocents (EUR 100,977,654.08) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The Report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Manwin Licensing International S.à r.l., represented as stated above, declares that the Contribution in Kind is free of any lien and that there exists no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Resolutions of the shareholder

The founding shareholder, represented as stated hereabove, adopts the following resolutions:

1. The Company will be managed by the following sole manager (gérant unique) for an unlimited period:

Manwin Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.240 and having a share capital of EUR 218,925.

2. The registered office of the Company shall be established at 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand- Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Manwin Licensing International S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 158.298 et ayant un capital social de EUR 100.000,

ici représenté par Aline Nassoy, Avocate à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration établie sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la société (ci-après "les Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir tous types de droits de propriété intellectuelle et industrielle (y compris mais sans s'y limiter, brevets, noms de domaine, licences, etc.) et autres droits en dérivant ou les complétant, pour directement ou indirectement les exploiter et les développer, tant au Luxembourg qu'à l'étranger. La Société pourra vendre, céder ou autrement disposer d'une partie ou de tous ses droits de propriété intellectuelle et industrielle, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra aussi contracter des emprunts et accorder des garanties et sûretés pour ces emprunts. Elle peut accorder toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe. La Société pourra également contracter des emprunts auprès de tiers.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, ainsi que toutes transactions tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "MG Ex-US S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) représenté par mille (1.000) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Toute prime d'émission payée sur toute part sociale est allouée à une réserve distribuable. Les décisions quant à l'utilisation de la réserve de prime d'émission seront prises par les associés, sous réserve des dispositions de la Loi et des présents Statuts. La prime d'émission peut, mais ne doit pas obligatoirement, être réservée à celui qui l'a apportée.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment et pourra également être ultérieurement représenté par toute autre classe de parts sociales attribuant des droits différents, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 15 des présents Statuts.

La Société peut accepter des apports sans émettre de parts sociales ou d'autres titres en contrepartie et peut allouer de tels apports à une ou plusieurs réserves. Les décisions quant à l'utilisation de ces réserves seront prises par les associés, sous réserve des dispositions de la Loi et des présents Statuts. Les réserves peuvent, mais ne doivent pas obligatoirement, être réservées à l'apporteur.

Dans les limites et les conditions fixées par la Loi, la Société pourra racheter ou rembourser ses propres parts sociales sous réserve de l'approbation du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Le rachat ou remboursement des propres parts sociales de la Société ne pourrait avoir lieu que si, et dans la mesure où, suite à un tel rachat ou remboursement, le capital social était réduit à un montant supérieur au capital social minimum légal ou si l'actif net de la Société ne deviendrait pas inférieur au montant du capital social, augmenté des réserves que la Loi ou les présents Statuts ne permettent pas de distribuer. Si la Société procède au rachat ou au remboursement de ses propres parts sociales, en exécution de ses obligations résultant d'une convention d'attribution d'option d'achat (stock option award agreement), ou d'un contrat similaire qui pourrait être conclu par les associés de la Société et la Société, la Société pourra choisir de racheter ou rembourser uniquement les parts sociales du bénéficiaire de ce contrat et ne devra pas être contrainte d'offrir, à ce moment, le rachat ou remboursement pari passu des parts sociales détenues par les autres associés de la Société, à moins que le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, n'en décide autrement.

Pendant cette période durant laquelle la Société détient ses propres parts sociales, les droits votes qui y sont attachés sont suspendus.

Art. 8. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

La Société ne peut pas émettre de fractions de parts sociales.

Art. 9. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé détenant 100% des parts sociales, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des règles prescrites par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 12. Les décisions du conseil de gérance sont prises aux réunions du conseil de gérance.

Tout gérant peut voter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopieur, câble, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

Des résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital, Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Si la Société est composée de plusieurs associés, mais n'a pas plus de 25 (vingt-cinq) associés, les résolutions des associés peuvent être passées par écrit. Les résolutions écrites peuvent être documentés en un seul ou plusieurs documents distincts ayant le même contenu et signé(s) par les associés. Les règles de quorum et de majorité applicables à l'adoption des décisions par l'assemblée générale des associés s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption des résolutions écrites.

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Le conseil de gérance ou, le cas échéant, le gérant unique, peut procéder à des distributions de dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social, sur base d'un état financier préparé par le conseil de gérance ou, le cas échéant, le gérant unique, faisant apparaître que la Société dispose de fonds/actifs suffisants pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne doit pas excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice social ou lors du premier exercice, depuis la constitution de la Société, augmenté des bénéfices reportés et des réserves disponibles, diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Le liquidateur devra procéder à la vente ordonnée ou liquidation des actifs de la Société.

Sauf disposition contraire de la Loi, le liquidateur devra affecter et distribuer les produits de cette vente ou liquidation dans l'ordre de priorité suivant:

- 1) régler tous les frais de liquidation;
- 2) régler tous les créanciers de la Société par ordre de priorité prévu par la Loi ou toute autre disposition légale;
- 3) constituer une réserve que le liquidateur pourrait juger nécessaire (ladite réserve peut être versée à un dépositaire ou à la Société);
- 4) rembourser au pro rata à tous les détenteurs de parts sociales de la Société leur capital social et ensuite (après remboursement du capital social), toutes primes d'émission qu'ils ont payées; et
- 5) dans la mesure où des sommes restent à verser, les régler au pro rata à tous les détenteurs de parts sociales de la Société en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 19. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription et paiement

Les Statuts ayant ainsi été établis, Manwin Licensing International S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille (1.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25.-) chacune, représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société, et déclare les libérer intégralement, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de cent million neuf cent soixante-dix-sept mille six cent cinquante-quatre euro et huit centimes (EUR 100.977.654,08), par un apport en nature consistant en la propriété bénéficiaire de certain noms de domaines, marques déposées et non déposées et demandes d'enregistrement de marques "Digital", incluant

toutes futures marques, demandes d'enregistrement de marques et noms de domaine, formalisé par une licence d'utilisation à long terme et exempté de redevance pour utiliser et exploiter ces actifs (l'“Apport en Nature”).

Manwin Licensing International S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare que la valeur de l'Apport en Nature a été certifiée par un rapport d'évaluation daté du 18 octobre 2013 émis par son gérant unique (le “Rapport”), à un montant de cent un million deux mille six cent cinquante-quatre euro et huit centimes (EUR 101.002.654,08), à allouer comme suit:

- un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) est à allouer au compte capital social de la Société; et
- un montant de cent million neuf cent soixante-dix-sept mille six cent cinquante-quatre euro et huit centimes (EUR 100.977.654,08) est à allouer au compte réserve prime d'émission de la Société.

Le Rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Manwin Licensing International S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare qu'il ne subsiste aucune restriction ou limitation au libre transfert de l'Apport en Nature et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature à la Société.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Résolutions de l'associé

L'associé fondateur, représenté comme mentionné ci-dessus, adopte les décisions suivantes:

1. La Société est gérée par le gérant unique suivant, pour une durée indéterminée:

Manwin Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 158.240 et ayant un capital social de EUR 218.925.

2. Le siège social de la Société est établi à 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été donnée à la mandataire, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Nassoy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13803. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160909/376.

(130197367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

LuxTech Capital S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 77.788.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den dreißigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre (die „Versammlung“) der Aktiengesellschaft „Lux-Tech Capital S.A.“, mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, eingetragen im Handels- und Firmenregister, Sektion B, unter der Nummer 77788, (die „Gesellschaft“), abgehalten.

Die Gesellschaft ist ursprünglich gegründet worden unter der Bezeichnung „RESORTS & PROPERTIES HOLDING A.G.“ gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 6. September 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 134 vom 21. Februar 2001,

und die Statuten der Gesellschaft (die „Statuten“) wurden abgeändert gemäß Urkunden aufgenommen durch:

- Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 16. Dezember 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 734 vom 15. April 2011, enthaltend die Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in “RESORTS & PROPERTIES S.A.”;

- Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, am 27. März 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1502 vom 15. Juni 2012, enthaltend die Annahme durch die Gesellschaft ihrer jetzigen Bezeichnung; und

- den amtierenden Notar, am 31. Dezember 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 982 vom 24. April 2013.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Jacques BECKER, Steuerberater, beruflich wohnhaft in L-2222 Luxemburg, 296, rue de Neudorf, eröffnet (der Vorsitzende).

Der Vorsitzende bestellt Frau Nicole REINERT, Angestellte, beruflich wohnhaft in L-2222 Luxemburg, 296, rue de Neudorf, zur Schriftführerin

Die Versammlung wählt Frau Anne HUBERLAND, Angestellte, beruflich wohnhaft in L-2222 Luxemburg, 296, rue de Neudorf, zur Stimmzählerin.

Der Vorstand der Versammlung ist damit konstituiert und der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung

1. Erhöhung des Kapitals der Gesellschaft um den Betrag von drei Millionen neunhundertneuntausendundneunzig Euro (3.909.090,-EUR), um es von seinem jetzigen Betrag von neununddreißig Millionen vierhundertneunundsiebzigttausenddreihunddreißig Euro und fünfundsiebzig Cent (39.479.033,75 EUR) auf dreiundvierzig Millionen dreihundertachtundachtzigtausendeinhundertdreihundzwanzig Euro und fünfundsiebzig Cent (43.388.123,75 EUR) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von drei Millionen hundertsiebenundzwanzigttausendzweihundertzweiundsiebzig (3.127.272) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro und fünfundzwanzig Cent (1,25 EUR), welche über die gleichen Rechte und Pflichten verfügen wie die bestehenden Aktien;

2. Zeichnung und vollständige Einzahlung der neuen ausgegebenen Aktien durch den Alleingesellschafter durch Sacheinlage einer Forderung;

3. Dementsprechende Abänderung von Artikel 3 der Statuten;

4. Verschiedenes.

B) Dass der vertretende Alleingesellschafter, sowie die Anzahl der von ihm gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden; diese Anwesenheitsliste wird von dem Bevollmächtigten des Alleingesellschafters, den Mitgliedern des Vorstandes der Versammlung und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet.

C) Dass die Vollmacht des vertretenen Alleingesellschafters, von den Mitgliedern des Vorstandes der Versammlung und dem unterzeichneten Notar „ne varietur“ unterzeichnet, dieser Urkunde beigegeben wird, um mit derselben einregistriert zu werden.

D) Dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und dass der Alleingesellschafter erklärt, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass er vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnte.

Keine weiteren Einberufungsmittelungen waren erforderlich.

E) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Alsdann fasste die Versammlung, nach Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt das gezeichnete Kapital der Gesellschaft um den Betrag von drei Millionen neunhundertneuntausendundneunzig Euro (3.909.090,EUR), um es von seinem jetzigen Betrag von neununddreißig Millionen vierhundertneunundsiebzigttausenddreihunddreißig Euro und fünfundsiebzig Cent (39.479.033,75 EUR) auf dreiundvierzig Millionen dreihundertachtundachtzigtausendeinhundertdreihundzwanzig Euro und fünfundsiebzig Cent (43.388.123,75 EUR) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von drei Millionen hundertsiebenundzwanzigttausendzweihundertzweiundsiebzig (3.127.272) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro und fünfundzwanzig Cent (1,25 EUR), welche über die gleichen Rechte und Pflichten verfügen wie die bestehenden Aktien.

Zeichnung und Einzahlung

Die Versammlung stellt fest, dass die drei Millionen hundertsiebenundzwanzigttausendzweihundertzweiundsiebzig (3.127.272) neuen Aktien durch die Alleingesellschafterin „Ajaccio Investments Limited“, eine nach dem Recht Zyperns gegründete und bestehende Gesellschaft, mit Sitz in 4044, Limassol, Kynthou & Kyparissas, 1, 1st Floor, Germasogeia, eingetragen beim „Department of Registrar of Companies and official Receiver“ der Republik Zypern unter der Nummer HE 282824, gezeichnet und vollständig eingezahlt worden sind durch eine Sacheinlage in Form einer Forderung (die „einzuliegende Forderung“) welche die Alleingesellschafterin gegenüber der Gesellschaft hält.

Bericht des unabhängigen Wirtschaftsprüfers

Gemäß Artikel 26-1 und 32-1 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wird die vorerwähnte Sacheinlage begutachtet und bewertet gemäß einem Bericht datiert vom 29. Oktober 2013 und erstellt von „GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.“, einer Aktiengesellschaft, mit Sitz in L-8308 Capellen, 89A, Pafebruch, handelnd als ein im Großherzogtum Luxemburg anerkannter unabhängiger Wirtschaftsprüfer, unter der Unterschrift von Herrn Marco CLAUDE.

Die Schlussfolgerung besagten Berichtes lautet wie folgt:

Schlussfolgerung

„Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number and the nominal value of the Company’s shares to be issued.“

Ein Exemplar dieses Berichtes, von den Komparenten und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die zuvor beschriebene Sacheinlage zur Kenntnis nehmend, beschließt die Versammlung die Rechtsgültigkeit der Zeichnung und Einzahlung der einzulegenden Forderung zu bestätigen.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt Artikel 3 der Statuten abzuändern, um der oben erfolgten Kapitalerhöhung Rechnung zu tragen.

Folglich wird der Wortlaut des Artikels 3 der Statuten wie folgt abgeändert:

„ **Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt dreiundvierzig Millionen dreihundertachtundachtzigtausendeinhundert-dreiundzwanzig Euro und fünfundsiebzig Cent (43.388.123,75 EUR), eingeteilt in vierunddreißig Millionen siebenhundert-zehntausendvierhundertneundneunzig (34.710.499) Aktien mit einem Nominalwert von jeweils einem Euro und fünfundzwanzig Cent (1,25 EUR).“

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung standen, hat der Vorsitzende darauf die Versammlung geschlossen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr dreitausenddreihundert Euro (3.300,- EUR).

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher Deutsch und Englisch spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in Deutsch verfasst ist, gefolgt von einer englischen Fassung; auf Antrag der Komparenten und im Fall von Abweichungen zwischen der deutschen und der englischen Fassung, wird die deutsche Fassung maßgebend sein.

WORÜBER, die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, unterschrieben die besagten Komparenten zusammen mit Uns dem Notar, gegenwärtige Urkunde.

Es folgt die englische Fassung des vorangegangenen Textes:

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of October;

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the “Meeting”) of the public limited company (“Aktiengesellschaft”) “LuxTech Capital S.A.”, with registered office in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, registered with the Trade and Companies’ Registry of Luxembourg, section B, under the number 77788, (the “Company”).

The Company has been originally incorporated under the name of “RESORTS & PROPERTIES HOLDING A.G.” pursuant to a deed of notary André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then residing in Luxembourg, on September 6, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 134 of February 21, 2001,

and the Company’s articles (the “Articles”) have been amended pursuant to deeds of:

- notary Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg, on December 16, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 734 of April 15, 2011, containing the change of the Company’s name into “RESORTS & PROPERTIES S.A.”;

- notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, on March 27, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1502 of June 15, 2012, containing the adoption by the Company of its current denomination; and

- the undersigned notary, on December 31, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 982 of April 24, 2013.

The Meeting is opened by Mr. Jacques BECKER, tax advisor, residing professionally in L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, being in the chair (the Chairman).

The Chairman appoints Mrs. Nicole REINERT, employee, residing professionally in L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, as secretary

The Meeting elects as Mrs. Anne HUBERLAND, employee, residing professionally in L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state the following:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the Company's capital by the amount of three million nine hundred and nine thousand and ninety Euros (3,909,090.- EUR) in order to raise it from its present amount of thirty-nine million four hundred seventy-nine thousand and thirty-three Euros and seventy-five Cents (39,479,033.75 EUR) to forty-three million three hundred eighty-eight thousand one hundred twenty-three Euros and seventy-five Cents (43.388.123,75 EUR) by the creation and issue of three million one hundred twenty-seven thousand two hundred seventy-two (3,127,272) new shares with a nominal value of one Euro and twenty-five Cent (1.25 EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription and full payment of the newly issued shares by the sole shareholder by contribution in kind of a receivable;

3. Subsequent amendment of article 3 of the Articles;

4. Miscellaneous.

B) That the represented sole shareholder, as well as the number of the shares held by him, is shown on an attendance list; this attendance list is signed by the proxy of the sole shareholder, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxy of the represented sole shareholder, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital is represented and that the sole shareholder declares having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting.

No other convening notices were necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to increase the Company's capital by the amount of three million nine hundred and nine thousand and ninety Euros (3,909,090.- EUR) in order to raise it from its present amount of thirty-nine million four hundred seventy-nine thousand and thirty-three Euros and seventy-five Cents (39,479,033.75 EUR) to forty-three million three hundred eighty-eight thousand one hundred twenty-three Euros and seventy-five Cents (43.388.123,75 EUR) by the creation and issue of three million one hundred twenty-seven thousand two hundred seventy-two (3,127,272) new shares with a nominal value of one Euro and twenty-five Cent (1.25 EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and payment

The Meeting acknowledges that the three million one hundred twenty-seven thousand two hundred seventy-two (3,127,272) new shares have been subscribed by the sole shareholder, "Ajaccio Investments Limited", a company incorporated and existing under the laws of Cyprus, with registered office in 4044, Limassol, Kynthou & Kyparissas, 1, 1st Floor, Germasogeia, registered with the Department of Registrar of Companies and official Receiver of the Republic of Cyprus under number HE 282824 and fully paid up by the contribution in kind of a receivable the sole shareholder holds towards the Company (the "Contributed Receivable").

Report of the independent auditor

According to articles 26-1 and 32-1 of the modified law of August 10, 1915 on commercial companies, the aforementioned contribution has been described and valued in a report, dated October 29, 2013 and drawn up by "GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.", a public limited company, with registered office in L-8308 Capellen, 89A, Pafebruch, acting as independent qualified auditor in the Grand Duchy of Luxembourg ("anerkannter unabhängiger Wirtschaftsprüfer"), under the signature of Mr. Marco CLAUDE.

The conclusion of such report reads as follows:

Conclusion

"Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number and the nominal value of the Company's shares to be issued."

A copy of such report, signed "ne varietur" by the appearing persons and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Having acknowledged the above described contribution in kind, the Meeting resolves to confirm the validity of the subscription and payment of the Contributed Receivable.

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 3 of the Articles in order to reflect the here-above realised capital increase.

Therefore the wording of article 3 of the Articles is amended as follows:

" **Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt dreiundvierzig Millionen dreihundertachtundachtzigtausendeinhundert-dreiundzwanzig Euro und fünfundsiebzig Cent (43.388.123,75 EUR), eingeteilt in vierunddreißig Millionen siebenhundert-zehntausendvierhundertneunundneunzig (34.710.499) Aktien mit einem Nominalwert von jeweils einem Euro und fünfundzwanzig Cent (1,25 EUR)."

There being no further business on the agenda, the Chairman thereupon has closed the Meeting.

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately three thousand three hundred Euros (3,300.- EUR).

Statement

The undersigned notary, who speaks and understands German and English, states herewith that the present deed is worded in German followed by an English version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the German and the English version, the German version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, known to the officiating notary by their first and last name, civil status and residence, the said appearing persons signed together with Us the notary the present deed.

Signé: J. BECKER, N. REINERT, A. HUBERLAND, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 novembre 2013. LAC/2013/50088. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161485/212.

(130197689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

II PM Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 659, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 143.539.

L'an deux mille treize, le six novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société II PM Luxembourg S.A., une société anonyme ayant son siège social au 659, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, constituée par acte du notaire Gérard LECUIT en date du 5 décembre 2008, publié au Mémorial C N°38 du 8 janvier 2009, pages 1810 et suivantes, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 143.539 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Gérard LECUIT en date du 21 décembre 2010, publié au Mémorial C N°713 du 13 avril 2011, pages 34205 et suivantes.

L'assemblée est présidée par Madame Audrey Lenert, juriste, demeurant professionnellement au Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Julien Moerenhout, juriste, demeurant professionnellement au Luxembourg et l'assemblée élit comme scrutateur Me Canan CETIN, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions de la Société qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste

de présence et les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cinq cent cinquante (550) actions de catégorie A et les quatre cent cinquante (450) actions de catégorie B, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les actionnaires reconnaissent expressément en avoir été dûment et préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'objet social

2. En conséquence, modification de l'article 4 des statuts de la Société de manière à refléter le nouvel objet de la Société.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Les actionnaires décident à l'unanimité de modifier l'objet social de la société afin d'y intégrer l'activité de Family Office telle que définie par la loi du 21 décembre 2012.

Deuxième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, les actionnaires décident à l'unanimité de modifier l'article quatrième des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** «La société a pour objet la gestion discrétionnaire et individualisée de portefeuilles incluant un ou plusieurs instruments financiers, dans le cadre d'un mandat donné par le client, sans conservation en dépôt des avoirs, conformément aux dispositions de l'article 24-3 "gérant de fortune" de la loi modifiée du 5 avril 1993 sur le secteur financier.

La Société a également pour objet social l'activité de family office, à savoir fournir, à titre professionnel, des conseils ou services de nature patrimoniales à des personnes physiques, à des familles ou à des entités patrimoniales appartenant à des personnes physiques ou à des familles ou dont elles sont fondatrices ou bénéficiaires, telle que définie par la loi du 21 décembre 2012.

Par ailleurs, la société a pour objet la conduite des activités suivantes:

- activité de conseil en investissement au sens de l'article 24 de la loi modifiée du 5 avril 1993 sur le secteur financier, consistant à fournir des recommandations personnalisées à un client de sa propre initiative ou à la demande de ce client, en ce qui concerne une ou plusieurs transactions portant sur des instruments financiers, sans intervenir directement ou indirectement dans l'exécution des conseils qu'elle fournit.

- activité de courtier en instruments financiers au sens de l'article 24-1 de la loi modifiée du 5 avril 1993 sur le secteur financier, incluant la réception et la transmission, pour le compte de clients, d'ordres portant sur un ou plusieurs instruments financiers, sans détenir des fonds ou des instruments financiers des clients. Cette activité comprend la mise en relation de deux ou plusieurs parties permettant ainsi la réalisation d'une transaction entre ces parties.

- activité de commissionnaire au sens de l'article 24-2 de la loi modifiée du 5 avril 1993 sur le secteur financier, incluant l'exécution pour le compte de clients d'ordres portant sur un ou plusieurs instruments financiers. Par exécution d'ordres pour le compte de clients on entend le fait de conclure des accords d'achat ou de vente d'un ou de plusieurs instruments financiers pour le compte de clients.

La société ne fournira pas les services auxiliaires prévus à la section C de l'Annexe II de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'elle a été modifiée.

La société a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. La société peut réaliser toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt aux sociétés faisant partie de son groupe, ainsi qu'émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes. La société a également pour objet la prestation de services de toute nature à destination de toutes sociétés faisant partie de son groupe, tant à titre gratuit qu'à titre onéreux.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres ou brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social, dans les limites cependant des activités qui lui sont autorisées par les lois luxembourgeoises, et notamment par les lois du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telles que modifiées.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mises à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de neuf cent Euros (900.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire instrumentant, par leurs noms, prénoms usuels, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. LENERT, J. MOERENHOUT, C. CETIN, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 novembre 2013. Relation: LAC/2013/50552. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161433/97.

(130198138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Kips Bay Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 177.955.

In the year two thousand and thirteen.

On the thirteenth day of November.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing at Redange-sur-Attert (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The private limited company "Pinehurst Investments S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 178991,

here represented by Ms Ekaterina DUBLET, private employee, residing professionally at Redange-sur-Attert (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Kips Bay Investments S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 177955, incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), on May 22, 2013, published in the Mémorial C number 1855 of August 1, 2013,

and that the appearing party has taken the following resolution:

Resolution

The appearing party decides to adopt an accounting year beginning on August 1 and ending on July 31 of the following year, acknowledges that as an exception, the accounting year which has begun on May 22, 2013 has ended on July 31, 2013, and decides to amend subsequently articles 15 and 16 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 15.** The company's financial year runs from the first of August to the thirty first of July of the following year."

" **Art. 16.** Each year, as of the thirty first day of July, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders".

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately 1.000.- Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le treize novembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "Pinehurst Investments S.à r.l.", avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 178991,

ici représentée par Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "Kips Bay Investments S.à r.l.", ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 177955, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 22 mai 2013, publié au Mémorial C numéro 1855 du 1^{er} août 2013,

et que la comparante a pris la résolution suivante:

Résolution

La comparante décide d'adopter un exercice social commençant le 1^{er} août et se terminant le 31 juillet de l'année suivante, constate qu'exceptionnellement, l'exercice social qui a commencé le 22 mai 2013 s'est terminé le 31 juillet 2013, et décide de modifier dès lors les articles 15 et 16 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'exercice social court du premier août au trente et un juillet de l'année suivante."

" **Art. 16.** Chaque année, au trente et un juillet, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 1.000.-. Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. DUBLET, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 15 novembre 2013. Relation: RED/2013/1928. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 20 novembre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013161467/81.

(130197865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Logath S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 175.277.

L'an deux mille treize, le cinq novembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «LOGATH S.A.», ayant son siège social à L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 175.277, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 février 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 857 du 11 avril 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick BRAQUET, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Stéphanie SALIN, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de SOIXANTE-SIX MILLE EUROS (EUR 66.000,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE EUROS (EUR 97.000,-) par la création et l'émission de SOIXANTE-SIX MILLE (66.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2. Souscription et libération des actions nouvelles par l'actionnaire unique par l'apport en nature de CENT (100) parts sociales, représentant 100% du capital émis, de la société L.G.T. S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit français avec siège social au 16, rue Logelbach F-75017 Paris, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 521 136 341, immatriculée le 24 mars 2010;

3. Modification afférente de l'article 6 des statuts.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de SOIXANTE SIX MILLE EUROS (EUR 66.000,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à QUATRE-VINGT-DIX SEPT MILLE EUROS (EUR 97.000,-) par la création et l'émission de SOIXANTE-SIX MILLE (66.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes, l'actionnaire unique:

Monsieur Jean-Luc PY, né le 18 septembre 1969 à Boulogne Billancourt (France), administrateur de société, demeurant au 16, rue de Logelbach F-75017 Paris,

ici représenté par Mademoiselle Stéphanie SALIN, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée,

lequel déclare souscrire les SOIXANTE-SIX MILLE (66.000) actions nouvelles et les libérer intégralement par l'apport en nature de CENT (100) parts sociales, représentant 100% du capital émis, de la société L.G.T. S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit français, avec siège social au 16, rue Logelbach F-75017 Paris, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 521 136 341, immatriculée le 24 mars 2010.

Lesdites 100 parts sociales de la société L.G.T. S.à r.l. ont été évaluées à EUR 66.000,- (soixante-six mille euros).

La preuve de cet apport a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par Grant Thornton Lux Audit S.A., réviseur d'entreprises, avec siège social à Capellen, en date du 28 octobre 2013 qui conclut comme suit:

«Conclusion:

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport restera, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

« Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société s'élève à quatre-vingt-dix-sept mille euros (EUR 97.000,-) représenté par quatre-vingt-dix-sept mille (97.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, entièrement libérées.» Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ EUR 1.600.-

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, S. SALIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 novembre 2013. Relation: LAC/2013/50353. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161501/85.

(130198127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Kolchan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.352.

In the year two thousand and thirteen.

On the thirteenth day of November.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing at Redange-sur-Attert (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The private limited company "Pinehurst Investments S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 178.991,

here represented by Ms Ekaterina DUBLET, private employee, residing professionally at Redange-sur-Attert (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Kolchan Investments S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 179.352, incorporated by deed of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on July 25, 2013, published in the Mémorial C number 2297 of September 18, 2013,

and that the appearing party has taken the following resolution:

Resolution

The appearing party decides to adopt an accounting year beginning on August 1 and ending on July 31 of the following year, acknowledges that as an exception, the accounting year which has begun on July 25, 2013 has ended on July 31, 2013, and decides to amend subsequently articles 15 and 16 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 15.** The company's financial year runs from the first of August to the thirty first of July of the following year."

" **Art. 16.** Each year, as of the thirty first day of July, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders".

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately 1.000.- Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le treize novembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "Pinehurst Investments S.à r.l.", avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 178.991,

ici représentée par Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "Kolchan Investments S.à r.l.", ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 179.352, constituée par acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 25 juillet 2013, publié au Mémorial C numéro 2297 du 18 septembre 2013,

et que la comparante a pris la résolution suivante:

Résolution

La comparante décide d'adopter un exercice social commençant le 1^{er} août et se terminant le 31 juillet de l'année suivante, constate qu'exceptionnellement, l'exercice social qui a commencé le 25 juillet 2013 s'est terminé le 31 juillet 2013, et décide de modifier dès lors les articles 15 et 16 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'exercice social court du premier août au trente et un juillet de l'année suivante."

" **Art. 16.** Chaque année, au trente et un juillet, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés".

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 1.000.- Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. DUBLET, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 15 novembre 2013. Relation: RED/2013/1927. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 20 novembre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013161469/81.

(130197860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Funding Loop Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 180.880.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of the month of October.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Rocket Internet GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) existing under the laws of Germany, registered with the commercial register at the local court of Charlottenburg, Germany, under no. HRB 109262 B, having its registered address at Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Germany,

here represented by Ms Alix van der Wielen, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Berlin on 25 October 2013;

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The party is the sole shareholder of Digital Services Holding II S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 180.880 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 27 September 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The sole shareholder representing the whole corporate capital and having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of the name of the Company from "Digital Services Holding II S.a r.l." to "Funding Loop Holding S.a r.l.";

2. Amendment of article two (2) of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in view of its realisation by sale, exchange or otherwise.

2.2 The business activity of the Company's indirect subsidiaries outside of Luxembourg is the development, marketing and provision of internet services (e-commerce covering services of different kinds and, in particular, operating an online market place for small and medium enterprises and offering the interactive intermediation of loans), the provision of logistic services and digital services as well as all other services relating to the aforementioned business activity.

2.3 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.4 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes."; and

3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

157774

First resolution

The sole shareholder resolves to modify the name of the Company from "Digital Services Holding II S.a r.l." to "Funding Loop Holding S.a r.l." and to subsequently amend article 1 of the articles of association of the Company which shall now be read as follows:

« **Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Funding Loop Holding S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association."

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend the corporate object of the Company so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in view of its realisation by sale, exchange or otherwise.

2.2 The business activity of the Company's indirect subsidiaries outside of Luxembourg is the development, marketing and provision of internet services (ecommerce covering services of different kinds and, in particular, operating an online market place for small and medium enterprises and offering the interactive intermediation of loans), the provision of logistic services and digital services as well as all other services relating to the aforementioned business activity.

2.3 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.4 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes."

There being no further business, the meeting is closed.

Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholders signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendunddreizehn, den einunddreißigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Rocket Internet GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach deutschem Recht, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg, unter der Nummer HRB 109262 B, mit Sitz in Johannisstrasse 20, 10117 Berlin Deutschland,

hier vertreten durch Alix van der Wielen, maître en droit, geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht vom 25 Oktober 2013, ausgestellt in Berlin, Deutschland.

Besagte Vollmacht, welche von der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar ne varietur paraphiert wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit ihr zusammen hinterlegt zu werden.

Die Partei ist alleiniger Gesellschafter der Digital Services Holding II S.. à r.l. (die „Gesellschaft“), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesell-

schaftsregister unter der Nummer B 180.880, gegründet am 27. September 2013 gemäß einer Urkunde des unterzeichneten Notars, noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht.

Da der alleinige Gesellschafter das gesamte Gesellschaftskapital vertritt und auf jegliche Ladungsformalitäten verzichtet hat, ist die Gesellschafterversammlung ordnungsgemäß zusammengekommen und kann wirksam über die folgende Tagesordnung verhandeln:

Tagesordnung:

1. Änderung vom Namen der Gesellschaft von „Digital Services Holding II S.à r.l.“ in „Funding Loop Holding S.à r.l.“:
2. Änderung von Artikel zwei (2) der Satzung der Gesellschaft, welcher nunmehr wie folgt lautet:

Art. 2. Zweck der Gesellschaft.

2.1 Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form und die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf deren Verwertung durch Verkauf, Tausch oder auf sonstige Art.

2.2 Geschäftstätigkeit der indirekten Tochterunternehmen der Gesellschaft außerhalb Luxemburgs ist die Entwicklung, Vermarktung und Erbringung von Internetdienstleistungen (E-Commerce in Bezug auf verschiedene Dienstleistungen, insbesondere, der Betrieb eines Online-Marktplatzes für kleine und mittlere Unternehmen und die interaktive Vermittlung von Darlehen), die Erbringung von Logistik- und Digitaldienstleistungen sowie von sämtlichen Dienstleistungen die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit in Verbindung stehen.

2.3 Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Kredite gewähren oder diese auf jede andere Weise unterstützen.

2.4 Die Gesellschaft kann, außer im Wege eines öffentlichen Angebotes, in jeder Form Gelder aufbringen, insbesondere durch Aufnahme von Darlehen in jeglicher Form oder mittels Ausgabe aller Arten von Anleihen, Wertpapieren und Schuldtiteln, Schuldverschreibungen, Obligationen und generell jeglicher Form von Schuldscheine bzw. Wertpapieren.

2.5 Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten kaufmännischer, gewerblicher, industrieller und finanzieller Natur sowie solche, welche das geistige Eigentum oder im Zusammenhang mit Grundeigentum vornehmen, die ihr zur Erreichung dieser Zwecke förderlich erscheinen.

3. Verschiedenes.

Nach ordnungsgemäßer Beratung über jeden Tagesordnungspunkt beschließt die Gesellschafterversammlung einstimmig die folgenden Beschlüsse und ersucht den Notar, diese zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den Namen der Gesellschaft von „Digital Services Holding II S.à r.l.“ in „Funding Loop Holding S.à r.l.“ und demzufolge Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft, wie folgt umzuändern:

Art. 1. Name - Rechtsform. Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen Funding Loop Holding S.à r.l. (die "Gesellschaft"), welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung (das „Gesetz von 1915“) und dieser Satzung unterliegt.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den Gesellschaftszweck wie folgt abzuändern:

2.1 Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form und die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf deren Verwertung durch Verkauf, Tausch oder auf sonstige Art.

2.2 Geschäftstätigkeit der indirekten Tochterunternehmen der Gesellschaft außerhalb Luxemburgs ist die Entwicklung, Vermarktung und Erbringung von Internetdienstleistungen (E-Commerce in Bezug auf verschiedene Dienstleistungen, insbesondere, der Betrieb eines Online-Marktplatzes für kleine und mittlere Unternehmen und die interaktive Vermittlung von Darlehen), die Erbringung von Logistik- und Digitaldienstleistungen sowie von sämtlichen Dienstleistungen die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit in Verbindung stehen.

2.3 Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Kredite gewähren oder diese auf jede andere Weise unterstützen.

2.4 Die Gesellschaft kann, außer im Wege eines öffentlichen Angebotes, in jeder Form Gelder aufbringen, insbesondere durch Aufnahme von Darlehen in jeglicher Form oder mittels Ausgabe aller Arten von Anleihen, Wertpapieren und Schuldtiteln, Schuldverschreibungen, Obligationen und generell jeglicher Form von Schuldscheine bzw. Wertpapieren.

2.5 Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten kaufmännischer, gewerblicher, industrieller und finanzieller Natur sowie solche, welche das geistige Eigentum oder im Zusammenhang mit Grundeigentum vornehmen, die ihr zur Erreichung dieser Zwecke förderlich erscheinen.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung geschlossen.

Auslagen

Die der Gesellschaft entstandenen Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen jeglicher Art werden auf einhundert Euro (EUR 1.000,-) geschätzt.

Erklärung

Der beurkundende Notar, welcher die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Ersuchen der erschienenen Partei, dass diese Urkunde auf Anfrage der erschienenen Partei auf Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Ersuchen derselben erschienenen Parteien und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, soll die englische Fassung vorrangig sein.

WORÜBER diese notarielle Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Nachdem das Dokument dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei verlesen wurde, welche dem Notar mit Namen, Vornamen und Wohnsitz bekannt ist, hat der Bevollmächtigte die Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: A. van der Wielen, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 novembre 2013. LAC/2013/50099. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161322/172.

(130198117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Catalyst Alpha 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.648.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 26 novembre 2013

- La démission de Monsieur Michel van Krimpen de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet rétroactif au 9 septembre 2013.

- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet rétroactif au 9 septembre 2013

* Monsieur Onno Bouwmeister, né le 26 janvier 1977 à Maarssen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- La démission de Monsieur Peter Kasch de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet rétroactif au 28 août 2013.

- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet rétroactif au 28 août 2013

* Monsieur Jonathan Petit, né le 24 avril 1955 à Worcester Park, United Kingdom, avec adresse professionnelle au 33 Cavendish Square, W1G 0PW London, United Kingdom;

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2013167192/23.

(130204571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Fix Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.350.

Les comptes annuels du 01.01.2011 au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Référence de publication: 2013168224/11.

(130204926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.
